

Aux petits soins pour son père

Sans les 600'000 proches aidants s'occupant d'un parent âgé, d'un enfant malade ou d'un proche accidenté, le système de santé suisse ne serait pas viable. Des collectifs réclament davantage de reconnaissance et de soutien, mais les partis y semblent peu sensibles à l'approche des élections.



Ci-dessous

Philippe Challandes a accueilli son père chez lui en 2020.

Philippe Challandes retire le film plastique qui recouvre un yoghurt que son père s'apprête à manger. «Tu t'en sors bien aujourd'hui!», s'exclame le sexagénaire à coté de son père Moïse, 94 ans, qui porte lentement la cuillère à sa bouche. «Il n'arrive pas à saisir certains objets ou à boutonner ses chemises», explique le fils dans sa maison de Savièse (VS) où il a accueilli ses parents en 2020. «Ma mère souffrait d'Alzheimer et mon père ne pouvait plus vivre seul avec elle. Ils s'étaient promis de ne pas aller dans un home et j'avais la possibilité de m'occuper d'eux», raconte Philippe Challandes.

En famille

Sa mère est décédée en juin. Le Valaisan continue d'accompagner son père de manière quasi continue – «Je n'ai pas pris de vacances depuis cinq ans» – au quotidien: toilette, habillage, repas, prise de médicaments, jusqu'à le couvrir de son duvet au moment du coucher. «A trois heures du matin, la couverture était par terre», fait remarquer Moïse Challandes qui s'énerve parfois de ne plus pouvoir faire les choses lui-même. Il est content d'avoir son fils à ses côtés plutôt qu'«un défilé de soignantes». Et d'être à la maison parce qu'«on y est en famille», dit-il en portant son regard sur son arrière-petite-fille, bientôt trois ans, vive et loquace, venue passer la journée ici comme chaque lundi.

«Les homes sont souvent perçus comme la dernière demeure, complète Philippe Challandes. Ici, il peut manger ce qu'il veut aux heures qu'il veut et je peux le voir plus souvent.» Une soignante à domicile privée vient deux fois par semaine; le Valaisan n'aurait pas pu payer plus pour un tel service. Ce qui permet à ce père divorcé de quatre enfants de tourner, c'est le revenu qu'il tire de ses trois chambres d'hôtes. «J'ai dû réduire mon temps

d'enseignement pour m'occuper de mon père. Dès que je m'absente trop longtemps, il est angoissé.»

Des tâches valorisées

Philippe Challandes est l'un des 600'000 proches aidants que compte la Suisse, selon la Confédération. Avec l'arrivée à la retraite des baby-boomers et le manque de personnel soignant, leur nombre devrait continuer à croître. «Les personnes qui s'occupent de leurs parents âgés représentent 40% des proches aidants. 30% sont des parents qui prennent soin d'un enfant gravement malade ou en situation de handicap et les 30% restants d'un proche accidenté», estime Juan Garrote, membre de la direction romande de l'Assistance aux familles avec des proches aidants (AsFam).

Créée en 2020 à Zurich, cette organisation de soins à domicile emploie des proches aidants qui délivrent des soins de base. «Nous les formons gratuitement et ils peuvent obtenir un diplôme d'auxiliaire de santé. Ils reçoivent ensuite la visite de la même infirmière diplômée deux fois par mois, avec laquelle ils peuvent échanger sur leur pratique», explique-t-il. Ces proches, pour la très grande majorité des femmes, sont payés 34,30 francs de l'heure par l'AsFam, financée par l'assurance maladie de base. La moyenne de travail est de deux heures par jour. Le but d'AsFam est de valoriser les soins effectués par les proches aidants et de leur permettre de continuer à cotiser pour leur retraite. «Beaucoup de femmes diminuent leur temps de travail ou quittent leur emploi pour s'occuper de leurs proches. Plusieurs familles que nous employons sont dans des situations précaires», constate Juan Garrote.

Si des cantons et des communes prévoient des indemnités pour les proches aidants, il existe aussi quelques aides au niveau fédéral à travers l'assurance-invalidité (AI): des allocations pour im-

Valérie Borioli Sandoz est la directrice de la Communauté d'intérêts proches aidants (CIPA).

potence selon le degré de gravité; une contribution d'assistance afin de financer le salaire d'une aide privée; les bonifications pour tâches d'assistance qui permettent aux proches aidants de toucher une rente AVS plus élevée. «Ces aides sont accordées selon des critères très stricts et exigent un long processus administratif, prévient Valérie Borioli Sandoz, directrice de la Communauté d'intérêts proches aidants. Les proches aidants ne sont souvent pas au courant de ces aides ou n'ont ni le temps ni l'énergie pour les réclamer.»

Un statut indéfini

La représentante de l'association nationale attend un plus grand engagement financier de la part de la Confédération, une stratégie nationale et la définition d'un statut pour les proches aidants. En 2015, l'association Aide et soins à domicile suisse estimait que les proches aidants faisaient économiser 3,5 milliards de francs par an au système de santé.



© DR

Philippe Challandes, qui travaille pour AsFam depuis août 2022 et vient de demander une allocation pour impotence pour son père, assiste ce dernier de bon cœur. «Quand j'étais jeune, mes parents se sont occupés de moi. C'est un juste retour des choses.» Après un instant, il ajoute: «Cela dépend de la situation financière et personnelle de chacun. Je pars du principe que mes enfants ne le feront pas pour moi. Cela ne me dérangerait pas d'aller dans un home même si rester à domicile, c'est quand même mieux». |

Au programme politique

A trois semaines des élections fédérales, on constate que les principaux partis de Suisse n'accordent qu'une petite place aux proches aidants dans leur programme politique. Seuls quelques-uns les mentionnent explicitement. Le PLR propose d'«introduire des mesures fiscales ciblées pour soutenir les proches aidants (en leur permettant de déduire de leur revenu imposable les frais afférents à leur activité de soutien)». Les Vert-e-s et le Parti évangélique suisse jugent qu'il faut davantage les soutenir; le second propose notamment de créer des places d'accueil de jour.

En 2021, la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches a introduit un congé payé de trois jours pour les proches et un congé payé jusqu'à quatorze semaines pour les parents d'enfants gravement malades ou accidentés.

Déposée en 2012 par le conseiller national Christian Lohr (Le Centre, TG), une initiative parlementaire qui sera discutée cet automne en commission demande que «les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80% maximum dans le cadre de la contribution d'assistance». |